



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Autorisations d'activités de soins et EML Webinaire avec les promoteurs franciliens

Ordre du jour

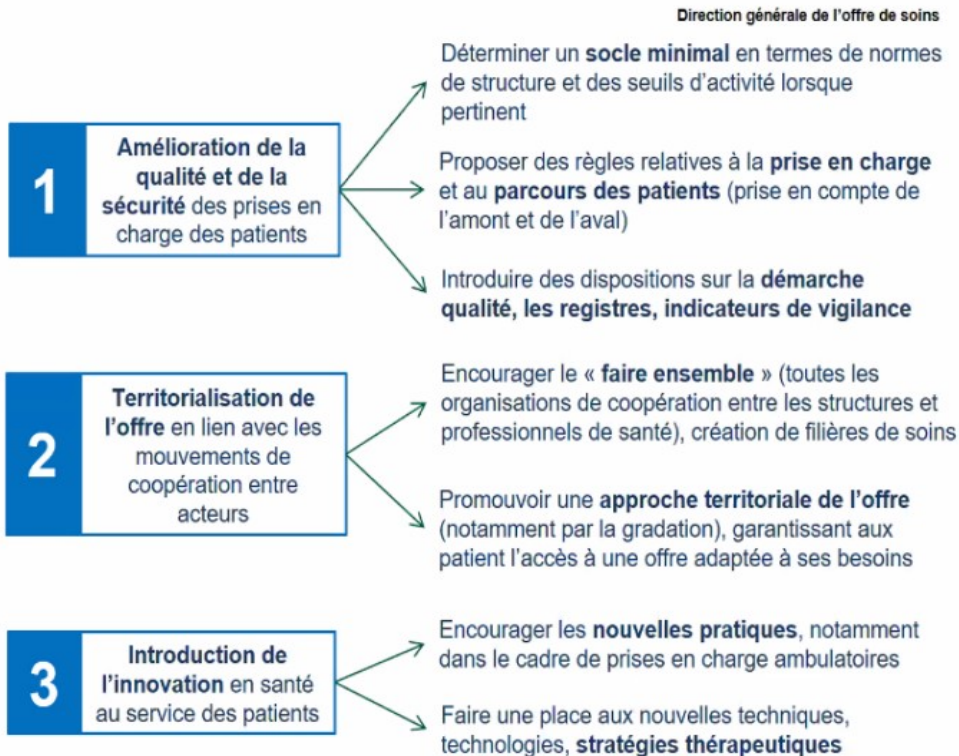
1. Présentation des enjeux de la réforme des autorisations en IDF
2. Démonstration du SI-autorisations par la DNUM
3. Échanges avec les participants

1. Présentation des enjeux de la réforme des autorisations en IDF

Une volonté de simplifier et rénover avec des exigences :

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION
Santé
Qualité
Fraternité

Les objectifs de la réforme des autorisations



Ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds (EML)

- ➔ **Révision** des conditions d'implantation (CI) et conditions techniques de fonctionnement (CTF) par activité de soins
- ➔ **Prorogation** de toutes les autorisations en vigueur jusqu'aux nouvelles décisions qui seront prises en application des décrets

Sur 24 activités de soins et EML soumis à autorisations, 14 voient leur cadre réglementaire refondu :

- ➔ Pour les activités et EML concernés par la réforme, **la base réglementaire de toutes les autorisations actuelles devient caduque** > remise à plat des autorisations pour les activités visées par ces nouveaux décrets CI-CTF
- ➔ Pour ces activités réformées, il convient donc d'accorder une autorisation pour chaque implantation prévue dans les OQOS du PRS.
- ➔ Pour les activités non réformées, seules seront examinées les demandes de nouvelle implantation si des OQOS sont disponibles, les renouvellements, les transferts et les cessions.

activités réformées

médecine,
chirurgie,
psychiatrie,
soins médicaux et de réadaptation,
médecine nucléaire,
chirurgie cardiaque,
cardiologie interventionnelle,
neuro-radio-interventionnelle,
neurochirurgie,
soins critiques,
traitement du cancer,
imagerie diagnostique,
radiologie interventionnelle,
hospitalisation à domicile

activités partiellement réformées

assistance médicale à la procréation (*Loi de bioéthique*)

activités en attente de décrets

médecine d'urgence

activités non réformées

gynécologie-obstétrique-
néonatalogie-réanimation
néonatale,
unités de soins de longue
durée,
greffes,
traitement des grands brûlés,
traitement de l'insuffisance
rénale chronique,
génétique,
caisson hyperbare,
cyclotron

Nature des évolutions réglementaires pour les activités réformées

- Mise en place d'un **zonage** destiné à organiser la **gradation des soins selon 3 niveaux de recours : régional, territorial, de proximité**
- Pour la médecine, la chirurgie, la psychiatrie et l'imagerie, **création d'un corpus réglementaire** (conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement)
- Pour les soins critiques, l'imagerie, la cardiologie interventionnelle, **changements de périmètre** (passage d'autorisations de réanimation à des autorisations de soins critiques, par exemple)
- Pour la médecine, la chirurgie, la psychiatrie et les SMR : Evolution des OQOS **par mention plutôt que par type de prise en charge**.
 - ✓ Une autorisation **unique regroupant les trois formes de prise en charge** (séjours à temps complet, séjours à temps partiel et soins ambulatoires, sur site ou par convention)
 - ✓ Exemple : En chirurgie, 3 types d'autorisations sont déclinées : chirurgie de l'adulte, chirurgie pédiatrique, chirurgie bariatrique.
- En médecine, en chirurgie, en psychiatrie, en SMR, en soins critiques polyvalents et réanimation : **délimitation des activités adulte et pédiatrique**. NB : les bornes d'âge diffèrent selon les activités.

Une comparaison parfois malaisée de l'offre actuelle avec l'offre future

Pour les équipements matériels lourds :

- ✓ Passage d'une autorisation par appareil à une autorisation par implantation (imagerie diagnostique, radiologie interventionnelle, médecine nucléaire) ;
- ✓ Des créations **d'activités en lieu et place d'autorisations d'équipement matériel lourd** (radiologie interventionnelle, médecine nucléaire).

Pour la chirurgie et l'imagerie : **participation à l'accueil des urgences**, voire à la permanence des soins.

Pour la chirurgie et la neurochirurgie, obligation de remplir les **registres professionnels d'observation** des pratiques.

Pour la chirurgie, les soins critiques et soins critiques spécialisés, la cancérologie : obligation réglementaire d'adhérer à un **dispositif spécifique régional**.

Activités réformées :

- Demandes de **ré-autorisations** pour les détenteurs actuels avec délai de mise en conformité
- Demande d'autorisations (**créations**) pour les nouveaux opérateurs ou pour l'octroi de mentions jusqu'alors non exercées
- *Pour certaines activités/mentions, certains établissements pourraient dans le cadre de la PPL Valletoux être exemptés d'un dépôt systématique de demande de ré-autorisation et être amenés à déposer un dossier de renouvellement en fonction de la date d'échéance*

Activités non réformées :

- Demandes d'autorisations sur la base des implantations supplémentaires identifiées dans le PRS3
- Procédure de **renouvellement** pour les établissements dont les autorisations sont arrivées à échéance et ont été prorogées
- *Modalités de renouvellement selon les dispositions législatives et réglementaires à venir (PPL Valletoux)*

Une réforme qui se déploie dans le cadre de la mise en œuvre du PRS 3

Les décrets fixant les CI-CTF sont entrés en vigueur au 1^{er} juin 2023 mais leur régime ne sera pleinement effectif qu'à compter de la **délivrance des nouvelles autorisations sur la base du PRS3**.

La mise en œuvre de la réforme s'échelonnera ainsi sur 2024 et 2025.



Projection de calendrier non publiée

2023		2024												2025																							
nov-23	déc-23	01-15 janv	16-31 janv	01-15 fév	16-29 fév	01-15 mars	16-31 mars	01-15 avr	16-30 avr	01-15 mai	16-31 mai	01-15 juin	16-30 juin	01-15 juil	16-31 juil	01-15 août	16-31 août	01-15 sept	16-30 sept	01-15 oct	16-31 oct	01-15 nov	16-30 nov	01-15 déc	16-31 déc	01-15 janv	16-31 janv	01-15 fév	16-28 fév	01-15 mars	16-31 mars	01-15 avr	16-30 avr	01-15 mai	16-31 mai	01-15 juin	16-30 juin
Publication PRCS	Publication bilans	CHIRURGIE : 230 TRAITEMENT DU CANCER : 510 SOINS CRITIQUES : 126 USIC (soins critiques) : 19 NEUROCHIRURGIE : 24 Act. Interventionnelle en neuroradiologie : 12 USINV (soins critiques) : 21 AMP : 32 sociétal + 27 médical					Analyse complétude- recevabilité	Instruction des dossiers			CSOS			Rédaction et publication des décisions																							
	Publication bilans	CHIRURGIE CARDIAQUE : 12 Act. Interventionnelle Imagerie cardiaque : 88 USIC (soins critiques) : 47 MÉDECINE : 224 HAD : 30 SMR : 663 INSUFFISANCE RÉNALE : 9						Analyse complétude- recevabilité	Instruction des dossiers			CSOS			Rédaction et publication des décisions																						
	Publication bilans	PSYCHIATRIE : 323 RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE : 206 IMAGERIE DIAGNOSTIQUE : 293 MÉDECINE NUCLÉAIRE : 44					Analyse complétude- recevabilité		Instruction des dossiers			CSOS			Rédaction et publication des décisions																						
	Publication bilans	MÉDECINE D'URGENCE : 1 SOINS DE LONGUE DURÉE : 6 PÉRINATALITÉ : 2 GÉNÉTIQUE : 2 GRANDS BRÛLÉS CAISSON HYPERBARE : 1 CYCLOTRON GREFFES : 3 DIAGNOSTIC PRÉNATAL : 10						Analyse complétude- recevabilité	Instruction des dossiers			CSOS			Rédaction et publication des décisions + publication du tableau de recensement des renouvellements tactes																						

DOCUMENT DE TRAVAIL - CONFIDENTIEL
A NE PAS DIFFUSER

Fenêtre activité reformée > remise à plat
Fenêtre activité non reformée > OQDS disponible PRCS+renouvellements

1	1001
2	1073
3	866
4	25

2. Démonstration du SI-autorisation par la DNUM

3. Echanges